

Monoxyde de carbone : soyons vigilants!

Joliette, le 28 octobre 2016 – À l'approche du temps froid, la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et des services sociaux de Lanaudière désire informer la population des risques associés au monoxyde de carbone et rappeler les consignes de sécurité pour prévenir les intoxications.

Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et qui ne se sent pas. Il n'irrite ni les yeux, ni les voies respiratoires, mais le respirer peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort.

La DSPublique rappelle que les intoxications accidentelles au monoxyde de carbone dans Lanaudière n'ont cessé de croître au cours des dernières années. Dans de nombreux cas, l'absence de détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel est en cause.

Les intoxications accidentelles peuvent survenir à n'importe quelle période de l'année, mais le nombre d'empoisonnements à ce gaz augmente lorsqu'il commence à faire froid, compte tenu de l'utilisation accrue des systèmes de chauffage à combustion.

Il est important de souligner que les intoxications au monoxyde de carbone sont évitables.

Symptômes

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone varient en fonction de la durée de l'exposition, la concentration du gaz, ainsi que l'âge et l'état de santé de la victime.

Les principaux symptômes sont des maux de tête (région frontale), nausées, étourdissements, somnolence ou perte de conscience et peuvent survenir après quelques minutes ou quelques heures d'exposition. Dans tous les cas, les intoxications au monoxyde de carbone doivent être prises au sérieux, car elles peuvent laisser des séquelles graves.

Mesures de prévention

L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone dans chaque pièce desservie par un appareil à combustion, de même que dans chaque pièce donnant directement dans un garage adjacent à la maison, constitue une mesure de prévention efficace.

D'autres mesures peuvent également aider à prévenir ce type d'intoxication :

- Ne pas utiliser d'appareils à moteur dans une pièce mal aérée;
- Respecter les règles d'entretien et de sécurité des appareils à combustion (fournaises, poêles, foyers et cheminées);
- Faire ramoner sa cheminée au moins une fois par année, au printemps ou à l'automne et s'assurer qu'elle ne soit pas obstruée et ne présente pas de fuites;
- Durant l'hiver, dégager la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule à moteur avant de le démarrer;

- Ne pas faire fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou dans un abri temporaire, même si la porte de l'abri ou du garage est ouverte;
- Faire appel à un mécanicien qualifié pour vérifier le système d'échappement des véhicules à moteur.

Pour en savoir davantage sur les risques associés au monoxyde de carbone et les précautions à prendre, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Adjointe au PDG- Relations médias
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca